



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 mai 2019

Vers une première liaison électrique entre la France et l'Irlande

Le 25 avril 2019, les autorités de régulation irlandaise et française ont adopté une décision conjointe pour le financement du projet d'interconnexion électrique « Celtic Interconnector », reliant la France et l'Irlande. Cette liaison revêt une importance particulière pour l'Union européenne, et sera le premier lien électrique entre l'Irlande et l'Europe continentale. La CRU et la CRE sont convenues d'une répartition des coûts qui reflète les bénéfices apportés par cette interconnexion aux deux pays, amenant la France à porter 35% des coûts d'investissement pour ce projet. Les deux régulateurs affirment la nécessité d'un soutien financier fort de la part de l'Union européenne et appuient la demande de subvention des gestionnaires de réseau irlandais et français, Eirgrid et Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Le projet Celtic sera la première interconnexion entre les deux pays, reliant Knockraha en Irlande à La Martyre en France. D'une capacité de 700 MW, ce projet représente un investissement de 930 M€ et devrait être mis en service en 2026.

Celtic a été déclaré Projet d'Intérêt Commun par la Commission européenne depuis 2013. Il est à ce titre éligible à un soutien financier de la part de l'Union européenne. Dans le contexte de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le projet Celtic établira un lien direct entre l'Irlande et le marché intérieur européen de l'énergie. Il contribuera en outre à la transition énergétique et apportera de nombreuses retombées positives du projet en termes de sécurité d'approvisionnement, d'intégration des marchés et de durabilité pour les deux pays hôtes et l'Union européenne dans son ensemble. La CRU et la CRE soutiennent la candidature du projet Celtic à une subvention européenne couvrant au moins 60% des coûts d'investissement du projet (dont un minimum de 195 M€ pour la France).



Source : RTE

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – lucile.bealle@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.